



**Vélo-Cité – Assemblée Générale  
Mercredi 26 mars 2025  
Bon pour pouvoir**

Mr/Mme  
adhérent(e) de l'association Vélo-Cité\*, donne pouvoir à Mr/Mme

pour agir en mon nom lors des votes de l'Assemblée Générale du 26  
mars 2025.

Fait à  
le

Signature,

Pour pouvoir être représenté, il faut être adhérent, c'est-à-dire à jour de sa cotisation 2024.

La même condition s'applique à la personne qui vous représentera. Vous pouvez également adresser votre procuration à un membre du Conseil d'Administration.

Le nombre de pouvoirs donnés à un adhérent est limité à 3 en plus de son propre vote.